

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 09 septembre 2024

Réunion du comité aéroport de Nantes-Atlantique

Le comité de l'aéroport Nantes-Atlantique s'est réuni, pour la deuxième fois, ce lundi 9 septembre, sous la co-présidence du préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE, et du délégué ministériel Emmanuel MERCENIER.

« Nous avons souhaité que les travaux et les échanges se poursuivent à un rythme soutenu pour la mise œuvre des décisions exposées lors du comité d'installation du 5 avril dernier » ont rappelé Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de région et Emmanuel Mercenier, délégué ministériel.

Ce comité aéroport a ainsi permis de partager avec les parlementaires, élus locaux, acteurs économiques et associatifs du territoire, un état d'avancement des décisions annoncées et des engagements pris :

- les travaux d'urgence, dont le programme a été conclu avant l'été entre l'État et l'exploitant, permettant une mise à niveau nécessaire de l'infrastructure aéroportuaire, notamment sur les volets de la sûreté et de l'accessibilité, ont débuté et ont été présentés au comité. Ils s'échelonneront jusqu'à fin 2025 ;
- la procédure d'appel d'offres, en vue d'une nouvelle concession, suit quant à elle son cours et progresse. Les candidatures reçues fin mars ont été analysées par la DGAC et la sélection des candidatures admises à déposer une offre a été arrêtée fin juin. Le cahier des charges est en cours de rédaction, en y associant étroitement les collectivités à travers un groupe de travail dédié piloté par le délégué ministériel, qui s'est déjà réuni à 3 reprises avec les élus concernés ; ces échanges, ainsi que la consultation du public organisée en lien étroit avec la Commission Nationale du Débat Public du 9 au 30 septembre, viendront alimenter le cahier des charges dont la transmission aux candidats est prévue d'ici la fin d'année ;
- les nouvelles modalités du couvre-feu sont entrées en vigueur le 1er juin 2024 et répondent à trois objectifs : améliorer la lisibilité de la règle, réduire le nombre de vols de nuit réalisés en dépit des règles du couvre-feu, accélérer et faciliter l'instruction des manquements et la procédure de sanction qui s'y rapporte. Des progrès substantiels ont été constatés cet été dans son respect ;
- un autre engagement trouve sa concrétisation avec le lancement cet été d'une étude indépendante sur les enjeux de santé liés à l'activité aéroportuaire via l'Observatoire régional de santé.

- l'accompagnement territorial se poursuit notamment avec l'action du GIP fonds de compensation de Nantes-Atlantique qui a instruit 26 dossiers de demande de délaissement depuis 2021. Ce sont ainsi aujourd'hui 16 biens qui ont été acquis. Des réflexions sont engagées avec les collectivités de Saint Aignan de Grand Lieu et Bouguenais quant à leur réutilisation : un bien a d'ores et déjà été racheté et des projets matures de réutilisation sont en cours de finalisation.
- Depuis début 2024, ce sont par ailleurs 184 dossiers d'aide à l'insonorisation, dont les plafonds ont été relevés à hauteur de 25 %, qui ont fait l'objet d'un avis favorable, permettant ainsi de réduire le reste à charge pour les propriétaires s'engageant dans les travaux d'insonorisation de leurs logements.
- L'avenir du collège Marie Marvingt de Bouguenais fait l'objet d'une étude flash partenariale permettant de dresser un état des lieux et dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année.

Le prochain comité se tiendra le 9 décembre 2024.

En savoir plus :

Comme annoncé par le ministre délégué en charge des transports le 16 novembre dernier, et au regard des attentes exprimées par les parties concernées par le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, une nouvelle gouvernance a été institutionnalisée, et il a été créé un comité de l'aéroport par arrêté préfectoral signé le 29 décembre 2023 et actualisé conformément aux demandes formulées lors de la réunion d'installation du 5 avril 2024, dans un souci de maintenir une représentation équilibrée des parties prenantes et un format resserré favorisant les échanges.

Il est constitué des parlementaires et de 4 collèges au sein desquels sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Le comité de l'aéroport a pour objet d'accompagner le développement et le fonctionnement de cette plateforme aéroportuaire et confirme la volonté de l'État de travailler dans la transparence avec l'ensemble des parties prenantes au réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Au-delà de permettre à chacun de suivre les avancées des décisions du ministre, avec le même degré d'information, ce comité se veut également être un lieu d'échanges constructifs entre les différentes parties prenantes.